



Suite a une condamnation ai je le droit d etre pere

Par **sinisa14**, le **24/02/2015** à **03:19**

Bonjour...

Mon problème est le suivant. Mon ex compagne est enceinte de 6 mois et suite a une rixe, je suis parti en prison pour 3 mois. Je n'en suis pas fier mais je dois désormais composer avec la rage de mon ex concubine.

Elle a décidé que je n'ai plus le droit d'être père de cet enfant et évidemment vu le passif je ne sais pas quoi faire.

Je me demande dans quel mesure je peux remplir mon rôle de père. Beaucoup de personnes me disent que c'est aller devant beaucoup de désillusion.

J'aimerais connaître votre avis;

Ai-je le droit de reconnaître mon enfant par anticipation? puis-je interagir pour le prénom de l'enfant? Puis-je être présent à l'hôpital pour l'accouchement?

Il faut savoir que pour le moment je n'ai pas le droit de la contacter.

merci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **24/02/2015** à **09:02**

Bonjour, votre condamnation n'a rien à voir avec la venue du bébé. Vous pouvez le reconnaître, payez une pension alimentaire. Votre ex a tout à fait le droit de refuser d'être importunée pendant l'accouchement et il vous faudra saisir le tribunal pour obtenir un droit de visite, cordialement

Par **sinisa14**, le **24/02/2015** à **11:30**

Merci de votre réponse.